



**COMMUNE DE CHAMBOST-LONGESSAIGNE
PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance de Conseil Municipal du 12 janvier 2023 à 20h30,
en session ordinaire**

Date de convocation du Conseil : 5 janvier 2023

Nombre de conseillers :
en exercice : 13
présents : 10
votants : 13

Présidente : Mme Marie-Luce ARNOUX
Secrétaire de séance : Mme Béatrice CHAMBOST

Présents : Mme ARNOUX, Maire
M. SOULARD, Mme RABILLON, BOURBON-CHAPUIS, Adjoint
M. CHARBONNIER, Mme BLAIN, Mme CHAMBOST, M. VINCENT,
M. BONNET, M. PENIN, Conseillers

Excusés : Mme JOUBERT. M. CHEVALIER. M. ASSAM.

Absents : -

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2022
- Finances :
 - Participation SIVOS Val d'Argent
 - Stade synthétique – Demande de subvention FAFA du district Loire
- Marchés Publics :
 - Stade synthétique – Lancement de la consultation pour le marché public de travaux
- Urbanisme :
 - UTN – approbation de l'avenant n°2
- Compte rendu des délégations du Maire
- Comptes rendus des commissions
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h30.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 12 janvier 2023, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- Mme JOUBERT donne procuration à Mme ARNOUX
- M. CHEVALIER donne procuration à M. SOULARD
- M. ASSAM donne procuration à Mme RABILLON

DESIGNE Mme Béatrice CHAMBOST comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

ADOPTE à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2022.

DELIBERATION N°01 –PARTICIPATION SIVOS COLLEGE DU VAL D'ARGENT

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- Approuve la participation communale au SIVOS du collège Val d'Argent de Sainte Foy l'Argentière d'un montant de 139.79 € pour 2023,
- Décide de fiscaliser la totalité de sa participation au syndicat.

DELIBERATION N°02 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FAFA DISTRICT LOIRE RELATIVE AU PROJET DE STADE SYNTHETIQUE

Rapporteur : Richard SOULARD, 1^{er} adjoint.

Par délibération du 6 mai 2021, la Commune a lancé une étude pour la réalisation d'un terrain synthétique et qu'une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur de la Fédération Française de Football (FAFA) avait été déposée en mars 2022 auprès du District du Rhône qui n'a pas retenu le dossier.

Le District Loire a informé dernièrement la commune que compte tenu du fait que le club de football FC2M est affilié dans la Loire, il était possible de prétendre à une subvention FAFA pour le District de la Loire pour un montant potentiel de 20 000€.

Il est proposé à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT		
STADE SYNTHETIQUE		
DEPENSES	€ HT	€ TTC
Acquisition	-	-
Etudes (relevé topographique)	1 470,00 €	1 764,00 €
Maîtrise d'œuvres	14 990,00 €	18 000,00 €
Travaux (cf.estimation détaillée)	492 453,50 €	590 944,20 €
Aléas 15% (Frais divers et imprévus)	73 868,03 €	88 641,63 €
TOTAL DEPENSES	582 781,53 €	699 349,83 €
RECETTES		
Subvention REGION (obtenue en 2022)	60 265,00 €	
Subvention DEPARTEMENT (obtenue en 2022)	135 000,00 €	
Subvention DETR (obtenue en 2022)	142 500,00 €	
Subvention ANS (obtenue en 2022)	0,00 €	
Subvention FAFA District 42 (objet de la demande)	20 000,00 €	
Sous-Total subventions publiques *	357 765,00 €	
FCTVA (16,404%)		114 721,35 €
Fonds propres (emprunt ou auto-financement)		226 863,48 €
TOTAL RECETTES		699 349,83 €
Soit un taux de subventions publiques envisagées de		61,39%
<i>* dans la limite de 80 %</i>		

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide :

- D'approuver l'opération d'aménagement d'un terrain synthétique pour un montant de travaux de 582 781.53 € HT soit 699 349.83 € TTC, sous réserve de l'obtention de subventions correspondant à 60 % minimum du projet ;
- D'approuver la demande de subvention FAFA District Loire ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- De l'autoriser à signer tout document relatif à cette opération.

DELIBERATION N°03 – LANCEMENT PROCÉDURE DES MARCHÉS PUBLICS POUR LES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DU STADE EN TERRAIN SYNTHÉTIQUE – MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA).

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Vu l'Avant-Projet de transformation du terrain de football en synthétique réalisé par A2CSPORTS ;

Vu les attributions de subventions obtenues ;

Vu la demande de subvention déposée auprès du FAFA du District Loire ;

Vu le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT		
STADE SYNTHETIQUE		
DEPENSES	€ HT	€ TTC
Acquisition	-	-
Etudes (relevé topographique)	1 470,00 €	1 764,00 €
Maîtrise d'œuvres	14 990,00 €	18 000,00 €
Travaux (cf. estimation détaillée)	492 453,50 €	590 944,20 €
Aléas 15% (Frais divers et imprévus)	73 868,03 €	88 641,63 €
TOTAL DEPENSES	582 781,53 €	699 349,83 €
RECETTES		
Subvention REGION (obtenue en 2022)	60 265,00 €	
Subvention DEPARTEMENT (obtenue en 2022)	135 000,00 €	
Subvention DETR (obtenue en 2022)	142 500,00 €	
Subvention ANS (obtenue en 2022)	0,00 €	
Subvention FAFA District 42 (sollicitée en 2023)	20 000,00 €	
Sous-Total subventions publiques *	357 765,00 €	
FCTVA (16,404%)		114 721,35 €
Fonds propres (emprunt ou auto-financement)		226 863,48 €
TOTAL RECETTES		699 349,83 €
Soit un taux de subventions publiques envisagées de		61,39%
<i>* dans la limite de 80 %</i>		

Madame le Maire propose à l'assemblée, dans le cadre des travaux susmentionnés, de mandater le maître d'œuvre AC2SPORT pour la préparation du dossier de consultation des entreprises et de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Madame le Maire,
A la majorité (12 voix pour, 1 abstention),
Décide :

- D'autoriser Madame le Maire à mandater le maître d'œuvre AC2SPORT pour la préparation du dossier de consultation des entreprises et de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée pour les travaux relatifs à la transformation du terrain de football en terrain synthétique ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- Charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces et le marché correspondant à l'issue de cette consultation.

Madame ARNOUX précise :

- *une réunion de travail sera à programmer avec AC2SPORT pour définir les modalités de la consultation et notamment les variantes de remplissage à faire chiffrer et l'intégration de clauses sociales.*
- *suite à un échange avec l'interlocuteur du SDJES, une nouvelle demande pourra être à priori redéposée auprès de l'ANS même si les travaux ont démarré.*

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT

- Néant

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT

- Néant

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- **Commission « Voirie » :**

Une nouvelle réunion de travail avec les agents responsables de la question de la mobilité douce est programmée le 28/02/2023 pour convenir des modalités d'engagement des travaux.

- **Commission Vie scolaire :** Le prochain Conseil d'école aura lieu le 09/03/2023 à 18h, M. Yannick Chevalier a fait savoir qu'il pourra y assister. Mme Françoise Bourbon-Chapuis participera également.

- **Commission Vie culturelle :**

Il convient d'entamer la préparation de la fête de la musique. Mme Raphaëlle Rabillon précise que des contacts ont déjà été établis avec La Fabrik au sujet de la réservation du matériel. Mme Bourbon-Chapuis rappelle que le Comité des fêtes s'engage à assurer toute l'intendance mais compte sur les élus pour la recherche de musiciens. Une réunion sera prochainement programmée.

Le rangement des décorations du village est le 21/01/2023 à 9h.

- **Commission Cadre de vie :** Pour remercier les bénévoles en charge de l'entretien des fleurs, il est prévu un repas qui aura lieu le vendredi midi 3 février.
- **Commission Finances :** Il est rappelé les deux réunions de préparation du budget (mardi 31 janvier à 16h et le mardi 21 février à 16h).

- **Commission Vie associative :**

Mme le Maire suggère d'organiser une réunion publique permettant de présenter et expliquer le projet de terrain multisport, elle aura lieu le lundi 30 janvier à 20h à la salle polyvalente.

M. Richard Soulard précise la demande du Club automobile qui aimerait que la commune leur mette à disposition un local d'environ 20 m² afin de ranger le matériel de l'association aujourd'hui entreposé chez les membres de l'association.

L'achat de grilles d'exposition se précise. Il est décidé de dissocier le besoin de la commission Vie associative et Vie Culturelle qui ne peuvent se concilier.

- **Commission Communication :**

Une réunion de la commission est prévue le mardi 17 Janvier à 20h afin d'avancer sur la charte graphique et le logo communal.

Les articles pour la parution dans le bulletin sont à envoyer au plus tard le 20/01/2023.

- **Commission Dynamique économique :**

Locaux de l'usine du Chemin Profond : Le bail avec l'entreprise « Bonheur d'amarante » prendra fin le 31/03/2023. De potentiels locataires se sont fait connaître auprès de la Mairie.

Bar-restaurant-épicerie : Mme le maire précise qu'elle a à nouveau, sollicité M. Basso pour qu'il formalise par écrit ses intentions au sujet de son activité.

- **Commission Participation citoyenne :** Le CMJ se réunira le samedi 25 février à 10h en salle de Conseil pour la préparation des projets prioritaires.

QUESTIONS DIVERSES

- **Projet d'antenne :** courrier de Bouygues en date du 04/01/2023 informant que la commune a été retenue par arrêté ministériel du 23/12/2022 dans le cadre du Programme National New deal pour bénéficier d'une couverture mobile de la part des 4 opérateurs (Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR). A ce titre, Bouygues a été nommé opérateur leader et doit assurer le déploiement d'un relais pour le compte des 4 opérateurs.
- **Prochaine date de conseil municipal :** 02/02, 16/02, 09/03, 06/04, 04/05.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le secrétaire,

Béatrice CHAMBOST



Affichage effectué le : 03/02/2023

Le Maire

Marie-Luce ARNOUX



